



donner mon numéro de portable privé à un client final

Par **Abdou888**, le **24/02/2021** à **12:05**

Bonjour,

Je travaille en tant que pilote de projet pour le compte d'un client X mais je dépend d'une boîte de presta. Mes échanges quotidiens se font avec les clients de ce client X puisque je fais du front office.

La semaine dernière un client final a essayé de joindre le client X pour avoir des infos sur son projet. Ce dernier a transféré sa demande à ma boîte de presta et la boîte de presta à communiquer mon numéro de portable personnel au client.

Est ce que cela est légal ? sachant que j'ai déjà un portable et un fixe professionnel. Aussi, aux yeux des clients finaux je suis représenté comme un salarié interne chez le client X et non pas un prestataire externe ?

Merci d'avance pour vos retour.

PS : je cherche l'info pour savoir si je dois répondre à ce client qui m'appelle tous les jours pour avoir des infos ou je peux lui demander de ne plus m'appeler sur mon téléphone perso.

Par **P.M.**, le **24/02/2021** à **15:16**

Bonjour,

Normalement, l'employeur doit respecter le vie privée du salarié et n'aurait pas dû diffuser une partie de vos informations personnelles...

Il me semblerait plus adéquat que ce soit celui qui a indiqué ce numéro rectifie sa maladresse (appelons cela comme ça) en lui demandant de ne plus l'utiliser mais uniquement ceux professionnels...